

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2019

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Rapport pour avis n° 150 Tome I (2018-2109) de M. Bruno Gilles, rapporteur pour avis sur la Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation »

I – LES CRÉDITS DE LA MISSION ANCIENS COMBATTANTS, MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION CONNAISSENT UNE BAISSÉ RÉGULIÈRE

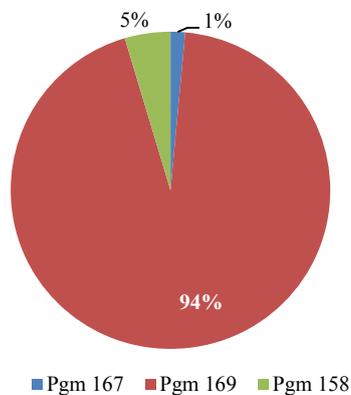
Les crédits de la mission Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation sont répartis en trois programmes de tailles très inégales :

- le programme 167 (5 % des crédits de la mission) finance la journée défense et citoyenneté ainsi que les actions éducatives et mémorielles ;
- le programme 169 (94 % des crédits) correspond aux dispositifs de reconnaissance et de réparation, principalement les pensions militaires d'invalidité (PMI) ainsi que la retraite du combattant ;
- le programme 158 (5 % des crédits), qui relève des services du Premier ministre, comprend les crédits correspondant à l'indemnisation des victimes de persécutions et de spoliations durant la Seconde guerre mondiale.

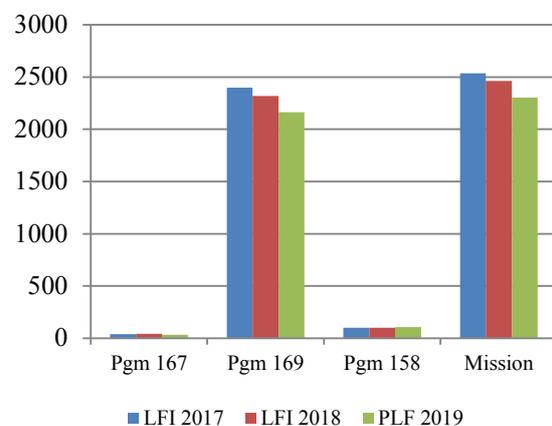
En 2019, les crédits de la mission s'établiraient à **2,3 milliards d'euros**, soit une baisse de 126,3 millions d'euros en autorisations d'engagement et 159,3 millions d'euros en crédits de paiement, principalement en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires des dispositifs de reconnaissance et de réparation.

	Crédits de paiement demandés pour 2019 (en M€)	Évolution par rapport à la LFI 2018	
		en M€	en %
Programme 167	33,81	-8,87	-20,78 %
Programme 169	2 162,16	-155,51	-6,71 %
Programme 158	105,91	+5,12	5,08 %
Mission	2 301,88	-159,27	-6,47 %

Répartition par programme des crédits de paiement de la mission en 2019



Évolution des crédits de paiement de la mission (en millions d'euros)



II – LA RÉDUCTION DES CRÉDITS DÉDIÉS AUX POLITIQUES DE MÉMOIRE DOIT ÊTRE REGRETTÉE

La fin du cycle de commémorations du centenaire de la Première guerre mondiale entraîne une réduction des dépenses liées à cet événement exceptionnel. Toutefois, l'ampleur de la réduction des crédits du programme 167 dépasse nettement cet effet cyclique. **Près de 2,8 millions d'euros d'économie sont en effet prévus au titre des actions éducatives et mémorielles, soit plus de 20 % des crédits votés à ce titre en 2018.** Alors que la transmission de la mémoire est plus que jamais nécessaire, cette restriction doit être regrettée.

Par ailleurs, le programme 167 finance la journée défense et citoyenneté (JDC). **Ce dispositif a vocation à être remplacé par le service national universel (SNU) pour lequel, de manière surprenante, aucun crédit n'est prévu.**

S'agissant du programme 158, de nouveaux dossiers d'indemnisation continuent à être traités chaque année. La légère progression des crédits demandés en 2019 (5 millions d'euros) s'explique par l'anticipation de dossiers à fort enjeu qui pourrait donner lieu à des indemnisations importantes.

III – LA BAISSÉ NATURELLE DU NOMBRE D'ANCIENS COMBATTANTS PERMET, À LA MARGE, DES MESURES ATTENDUES DEPUIS LONGTEMPS

Compte tenu de l'extinction progressive des deuxième et troisième générations du feu, les dépenses liées aux pensions militaires d'invalidité et à la retraite du combattant connaissent une baisse tendancielle.

En 2019, cette baisse serait marginalement atténuée par l'attribution de la carte du combattant aux soldats ayant servi en Algérie entre le 2 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964. Cette mesure de justice, dont le coût est limité (6,6 millions d'euros en 2019), était attendue depuis longtemps par le monde combattant et doit être saluée.

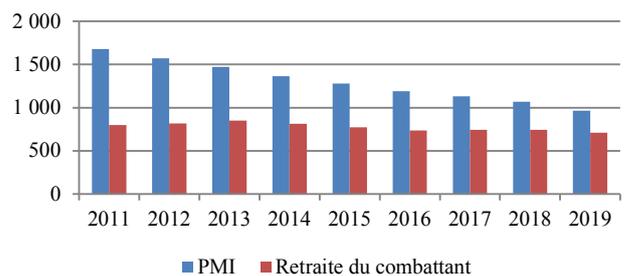
Le projet de loi de finances tient par ailleurs compte de la mise en œuvre du plan en faveur des harkis annoncé par le Gouvernement.

Ce plan comprend la revalorisation de 400 euros de l'allocation de reconnaissance et la création d'un fonds d'aide sociale au profit des descendants de harkis en difficulté socio-économique. Le coût en 2019 de ces mesures serait de 10 millions d'euros.

À l'avenir, la baisse continue du nombre d'anciens combattants pourrait permettre de s'interroger sur l'amélioration ou la revalorisation des dispositifs existants et de répondre favorablement à des demandes anciennes du monde combattant.

Un nouveau contrat d'objectif et de performance (COP) doit être conclu entre l'Etat et l'office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONACVG). Il est souhaitable que ce nouveau COP donne à l'ONACVG les moyens de poursuivre son action sociale et mémorielle sur l'ensemble du territoire.

Évolution des crédits dédiés aux PMI et à la retraite du combattant (en M€)



Commission des affaires sociales
<http://www.senat.fr/commission/soc/index.html>
 téléphone : 01 42 34 20 84
secretaires.affaires-sociales@senat.fr



Le présent document et le rapport complet n° 150 Tome I sont disponibles sur internet :
<http://www.senat.fr/rap/a18-150-1/a18-150-1.html>

Bruno GILLES

Rapporteur pour avis
 Sénateur (Les Républicains)
 des Bouches-du-Rhône

